



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 093-219300159-20250605-053_25-AU

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy

Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON

133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : **053-25**

Objet : Adhésion à un groupement de commande pour l'acquisition d'une solution ENT 1^{er} degré

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Île-de-France, Vice-Président de Grand Paris Grand Est

VU Le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire ;

CONSIDERANT que la généralisation de l'accès aux ressources numériques pédagogiques suppose l'installation au préalable dans chaque école d'un ENT conforme aux préconisations du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse afin de garantir un cadre d'utilisation sécurisé ;

CONSIDERANT qu'il convient à cet effet d'adhérer au groupement de commande mis en place entre la Région académique d'Ile de France et les communes souhaitant bénéficier du dispositif ;

CONSIDERANT que le cout annoncé par les services de l'Education nationale est de moins de 200€ TTC par école sur 4 ans (hors options et prestations complémentaires).

DECIDE

DE SIGNER le certificat d'adhésion, joint en annexe, portant adhésion à la convention de groupement de commande pour l'acquisition d'une solution ENT du 1er degré, annexé à la présente et tout autre document lié à la mise en oeuvre du dispositif.

D'INSCRIRE les dépenses y afférentes aux budgets des effectifs considérés.

DE DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis, Monsieur le Trésorier Principal du Raincy, et les services de l'académie de Créteil.

Fait à Coubron, le : 5 juin 2025



Ludovic TORO

**Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est**